

N° 72 - Décembre 2006 - Prix : 2,30 €

Collectivités territoriales

7 % de l'emploi salarié champardennais

Au 31 décembre 2005, les collectivités territoriales de Champagne-Ardenne emploient 32 300 personnes, soit 7 % de l'emploi salarié de la région. Plus de la moitié des agents travaillent dans deux domaines d'activité : les interventions techniques, principalement dans les secteurs du bâtiment et du patrimoine bâti et les prestations sociales et culturelles, en particulier dans le secteur du social. Les communes regroupent sept agents territoriaux sur dix. Le poids en termes d'effectifs d'un domaine d'activité varie en fonction du type de collectivités et de ses compétences. Les communes et les structures intercommunales emploient plus d'agents dans les interventions techniques. Les conseils généraux s'occupent plus particulièrement des prestations sociales et culturelles. La majorité des agents du conseil régional travaille dans les domaines de la direction et gestion des ressources et des politiques publiques d'aménagement.

Au 31 décembre 2005, selon l'enquête CNFPT, les collectivités territoriales champardennaises (conseil régional, conseils généraux, communes, syndicats intercommunaux, office public des HLM et autres établissements territoriaux) emploient 32 300 personnes. Les agents territoriaux représentent 7 % de l'emploi salarié de la région.

Nombre d'agents territoriaux par département



■ Préfecture ● Sous-préfecture — Limite d'arrondissement

Source : Insee - CNFPT, enquête emploi territorial par secteur d'activité 2006

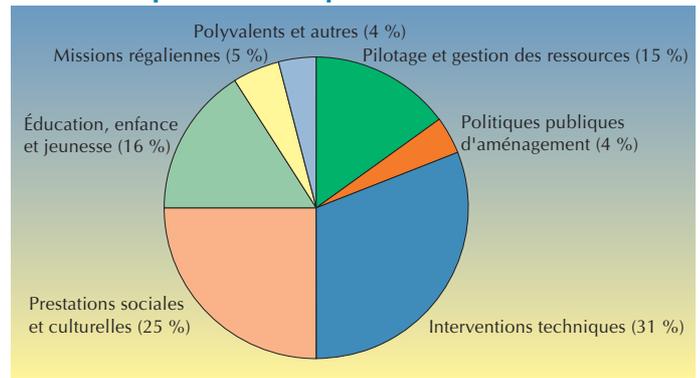
Les organismes communaux (communes, centre communal d'action sociale et caisses des écoles) regroupent 68 % des agents territoriaux, auxquels s'ajoutent 16 % d'agents travaillant dans des organismes intercommunaux ou autres (OPHLM). Les organismes régionaux et départementaux représentent quant à eux 16 % des effectifs.

Les collectivités territoriales comptent 69 % d'agents titulaires, 26 % de non-titulaires et 5 % d'emplois aidés. Cette structure diffère peu de celle de l'ensemble de la France (71 % de titulaires, 24 % de non-titulaires et 5 % d'emplois aidés). Les titulaires sont largement majoritaires dans les missions régaliennes et la direction et gestion des ressources et plus présents dans les organismes communaux, particulièrement dans les plus grandes communes. Les non-titulaires sont plutôt présents dans l'éducation, l'enfance et la jeunesse et, dans une moindre mesure, dans les prestations sociales et culturelles et les politiques publiques d'aménagement et de développement. Ils représentent une part importante des effectifs des organismes régionaux et départementaux, notamment des conseils généraux.

Près de huit agents territoriaux sur dix, hors emplois aidés, sont de catégorie C. Leur part est plus importante dans les petites communes mais moins dans les organismes régionaux et départementaux. Ils sont largement majoritaires dans les secteurs de la restauration collective, du bâtiment et patrimoine bâti (plus de 95 %).

Les agents de catégorie A et B sont peu représentés avec respectivement 9,1 % et 12,5 %. La plus faible part des agents de catégorie A s'observe dans les communes, particulièrement dans celles de 500 à 20 000 habitants.

Emploi territorial par domaine d'activité



Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

effectifs. Si seulement 64 % des agents appartiennent à la catégorie C pour l'ensemble du domaine, cette proportion atteint 83 % dans le secteur du logement et de l'habitat et 99 % dans la restauration collective. La part des agents de catégorie B est, quant à elle, nettement supérieure à l'ensemble des agents territoriaux de la région, avec près d'un agent sur quatre.

Dans le domaine de **l'éducation, l'enfance et la jeunesse**, 5 200 emplois sont affectés à la petite enfance, aux affaires scolaires et périscolaires et à la jeunesse et l'animation. Neuf salariés sur dix appartiennent à la catégorie C. Ce domaine emploie en outre beaucoup de non-titulaires ou d'emplois aidés. Le secteur des affaires scolaires et périscolaires regroupe à lui seul 2 700 agents.

Le domaine de la **direction et gestion des ressources**, avec 4 900 agents essentiellement titulaires (80 %), est celui où la part des agents de catégorie A et B est la plus importante (43 %). Le secteur des affaires juridiques et administratives regroupe 2 200 agents.

Les **missions régaliennes** (missions relatives à la population, la citoyenneté, la sécurité et le secours) sont assurées par 1 600 personnes, essentiellement des agents titulaires de catégorie C.

Un peu plus de 1 300 agents exercent leur activité dans les services en charge des **politiques publiques d'aménagement et de développement** (secteurs des transports, de l'environnement, de la politique de la ville, de l'aménagement...). La part des catégories A et B est également importante (38 %).

Des emplois aidés dans les petites communes

Les emplois aidés représentent 4,7 % des effectifs au niveau régional. En Champagne-Ardenne, cette part est conforme à celle constatée au niveau national. Elle varie de 2,9 % dans la Haute Marne à 7,4 % dans les Ardennes. Au niveau régional, un tiers de ces emplois est dans une commune de 500 à 3 500 habitants.

Six emplois aidés sur dix sont situés dans le domaine des interventions techniques, le reste l'est essentiellement dans les domaines de l'éducation, l'enfance et la jeunesse et des prestations sociales et culturelles.

Six grands domaines d'activité

La structure des emplois est très fortement liée aux types de compétences exercées par les collectivités territoriales. Les six grands domaines regroupent 36 secteurs d'activité, qui illustrent la diversité des champs d'intervention des collectivités territoriales.

Les interventions techniques (bâtiment, espaces verts, voirie ...) constituent le premier domaine en termes d'emploi avec 10 000 agents dont la majorité (93 %) est de catégorie C (agents d'entretien, agents techniques...). Les titulaires sont majoritaires, en particulier dans les secteurs ateliers et matériel et voirie, infrastructures et réseaux divers. Le secteur du bâtiment et patrimoine bâti emploie à lui seul 4 900 agents et regroupe plus de 15 % des agents territoriaux de la région.

Le domaine des **prestations sociales et culturelles** emploie 7 900 agents dont une grande partie dans le secteur social. Il compte deux tiers de titulaires et un tiers de non-titulaires. Dans les secteurs de la restauration collective et de l'enseignement artistique, les non-titulaires représentent plus de la moitié des

4 % d'agents polyvalents

Certains agents n'ont pas d'activité principale définie et sont classés comme polyvalents. C'est le cas de 1 300 agents champardennais, soit 4 % des fonctionnaires territoriaux. Cette part, plus importante que dans les régions limitrophes (Picardie ou Bourgogne 2,8 %...), est liée au nombre conséquent de petites communes en Champagne-Ardenne. La Franche-Comté, dans la même situation que la Champagne-Ardenne, a cependant une part encore supérieure d'agents polyvalents.

En Champagne-Ardenne, les communes regroupent 85 % des agents polyvalents champardennais. A elles seules, celles de moins de 500 habitants en comptent plus de 60 %. Selon une autre enquête annuelle effectuée par l'Insee (COLTER), près de 70 % des communes champardennaises emploient moins de 3 agents, et parmi eux, beaucoup sont employés à temps partiel et travaillent dans plusieurs structures (autre commune, structure intercommunale...).

Plus de deux tiers des agents polyvalents sont titulaires, et un quart non-titulaires. La grande majorité (83 %) est de niveau C.

Répartition des emplois territoriaux par secteur d'activité, statut et catégorie

	Effectifs		Statut en %			Catégorie en % (hors emplois aidés)		
	en nombre	en % du total	titulaires	non-titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Direction et gestion des ressources	4 878	15,1	79,9	18,3	1,8	24,3	16,3	59,4
Équipe de direction	681	2,1	81,4	18,3	0,3	60,8	14,5	24,7
Affaires juridiques et administratives	2 168	6,7	79,0	19,8	1,2	19,0	11,7	69,3
Gestion financières et comptabilité	899	2,8	85,8	13,6	0,6	17,1	18,3	64,6
Personnel et ressources humaines	545	1,7	89,4	9,1	1,5	16,1	26,2	57,7
Informatique et traitement information	323	1,0	70,9	23,6	5,5	19,9	33,1	47,0
Communication	262	0,8	53,4	35,7	10,9	17,9	11,7	70,4
Politiques publiques d'aménagement et de développement	1 332	4,2	66,4	31,3	2,3	22,5	15,5	62,0
Politique de la ville	110	0,3	59,8	36,6	3,6	39,6	28,5	31,9
Urbanisme et aménagement	247	0,8	81,8	17,8	0,4	22,8	31,2	46,0
Transports et déplacements	396	1,2	56,8	41,7	1,5	5,3	4,6	90,1
Environnement	194	0,6	66,7	26,9	6,4	17,0	13,1	69,9
Action économique et développement local	312	1,0	68,2	30,2	1,6	35,9	13,4	50,7
Formation professionnelle	53	0,2	62,9	33,3	3,8	42,1	15,7	42,2
Europe, International	20	0,1	80,0	20,0	0,0	55,0	20,0	25,0
Interventions techniques	10 062	31,2	71,4	19,8	8,8	2,2	4,5	93,3
Bâtiment et Patrimoine bâti	4 912	15,2	64,6	29,8	5,6	1,5	2,6	95,9
Voirie, infrastructures et réseaux divers	1 536	4,8	83,0	10,6	6,4	5,0	10,1	84,9
Eau et assainissement	589	1,8	75,6	20,3	4,1	5,0	9,7	85,3
Propreté, collecte et gestion des déchets	669	2,1	80,5	9,3	10,2	1,9	3,8	94,3
Espaces verts	1 846	5,7	69,7	8,3	22,0	0,7	3,3	96,0
Ateliers et matériels	510	1,6	89,7	7,0	3,3	2,3	5,3	92,4
Prestations sociales et culturelles	7 935	24,6	64,7	33,1	2,2	10,1	26,4	63,5
Restauration collective	1 254	3,9	40,0	56,0	4,0	0,1	1,1	98,8
Action culturelle	303	0,9	63,4	32,6	4,0	15,9	8,6	75,5
Culture-lecture publique	691	2,1	84,1	10,3	5,6	9,6	23,3	67,1
Culture-patrimoine	341	1,1	88,6	8,5	2,9	11,6	9,7	78,7
Culture-enseignement artistique	676	2,1	48,9	50,5	0,6	39,2	48,0	12,8
Social	3 199	9,9	64,1	34,4	1,5	7,2	33,6	59,2
Logement, habitat	246	0,8	70,0	29,6	0,4	2,1	15,2	82,7
Santé	359	1,1	77,1	22,9	0,0	25,7	43,4	30,9
Laboratoires	90	0,3	87,1	12,9	0,0	17,3	37,9	44,8
Sport	776	2,4	83,2	15,6	1,2	4,2	28,6	67,2
Education, enfance et jeunesse	5 170	16,0	53,1	42,3	4,6	2,1	5,4	92,5
Petite enfance	1 721	5,3	41,2	57,3	1,5	3,7	6,5	89,8
Affaires scolaires et périscolaires	2 747	8,5	62,2	33,3	4,5	0,8	4,1	95,1
Jeunesse et animation	702	2,2	46,5	41,0	12,5	3,7	7,5	88,8
Missions régaliennes	1 600	4,9	91,6	7,6	0,8	3,8	7,4	88,8
Population et citoyenneté	439	1,4	86,3	12,3	1,4	3,6	8,6	87,8
Funéraire	75	0,2	90,7	4,0	5,3	0,0	0,0	100,0
Police et sécurité	371	1,1	86,7	12,5	0,8	0,6	3,4	96,0
Pompiers et secours	715	2,2	97,5	2,5	0,0	6,0	9,6	84,4
Polyvalents et autres	1 301	4,0	70,2	24,3	5,5	14,5	2,6	82,9
Ensemble de la région	32 278	100,0	68,8	26,5	4,7	9,1	12,5	78,4

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Lecture : 10 062 agents des collectivités territoriales travaillent dans le domaine des interventions techniques. Parmi eux, 71,4 % sont titulaires, 19,8 % non titulaires et 8,8 % en emplois aidés. Hors emplois aidés, 2,2 % sont de catégorie A, 4,5 % de catégorie B et 93,3 % de catégorie C.

Répartition des agents territoriaux par domaine d'activité et région

	Champagne-Ardenne	Franche-Comté	Lorraine	Picardie	Bourgogne
Direction et gestion des ressources	15,1	16,4	17,2	16,5	17,4
Politiques publiques d'aménagement	4,2	3,7	3,1	3,2	3,8
Interventions techniques	31,2	27,7	33,1	30,5	28,4
Prestations sociales et culturelles	24,6	26,0	23,1	25,0	24,9
Enfance et jeunesse	16,0	15,5	14,4	15,9	17,4
Missions régaliennes	4,9	4,9	5,7	6,1	5,3
Polyvalents et autres	4,0	5,8	3,4	2,8	2,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Comme les quatre régions limitrophes hors Île-de-France (Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Picardie), les agents territoriaux de la Champagne-Ardenne exercent majoritairement leur mission dans le domaine d'activité des interventions techniques (31 % des agents champardennais). Seule la Lorraine dépasse notre région (33 %). Dans ces cinq régions, le deuxième domaine d'activité en termes d'agents est celui des prestations sociales et culturelles. En Champagne-Ardenne, il emploie près de 25 % du personnel territorial. La Bourgogne, la Franche-Comté et la Picardie affectent néanmoins davantage d'agents territoriaux à ce domaine que la Champagne-Ardenne.

Les communes : deux tiers des agents territoriaux

Les communes et structures communales champardennaises regroupent 22 000 agents soit 68 % des effectifs de la fonction publique territoriale. Les seules communes en emploient près de 20 000.

Parmi les principales missions des communes figurent en particulier l'aménagement, l'entretien de la voirie, l'action sociale, l'éducation, et les missions régaliennes telles que la gestion des listes électorales, l'état civil et la police. Toutes tailles de communes confondues (hors CCAS), le domaine des interventions techniques est le premier employeur avec 38 % des effectifs. Cependant, la répartition entre les différents domaines varie selon la taille de la commune.

Plus les communes sont importantes, plus ce domaine est en retrait au profit des domaines éducation, enfance et jeunesse et prestations sociales et culturelles. Ainsi, les interventions techniques regroupent environ 45 % des agents dans les communes de moins de 10 000 habitants et 30 % dans les communes de 10 000 habitants et plus. Parallèlement, les domaines des prestations sociales et culturelles, et de l'éducation, l'enfance et la jeunesse emploient 20 % des agents des communes de moins de 10 000 habitants, mais 48 % dans les communes de 10 000 habitants et plus.

Comme les régions limitrophes, les communes champardennaises privilégient les emplois techniques ou sociaux. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la part du personnel employé dans les interventions techniques y est toutefois plus importante (sauf en Picardie). En revanche, le personnel affecté à des tâches de direction et de gestion des ressources est proportionnellement moins nombreux que dans les quatre régions avoisinantes (sauf en Picardie).

Les communes de plus de 10 000 habitants présentent plusieurs spécificités en Champagne-Ardenne. Le personnel est relativement plus nombreux à œuvrer pour les politiques publiques d'aménagement (4 % des effectifs) que dans les quatre régions limitrophes. En outre, la part des agents est plus importante dans le domaine de l'éducation, l'enfance et la jeunesse (près de 25 % du personnel). Seules les communes de même taille de Franche-Comté font plus, avec 28,4 % des effectifs dans ce domaine.

Répartition des effectifs par domaine d'activité dans les communes

	Champagne-Ardenne			Franche-Comté	Lorraine	Picardie	Bourgogne
	Moins de 10 000	10 000 et plus	Ensemble des communes				
Direction et gestion des ressources	19,1	11,8	15,7	15,7	17,3	14,8	17,0
Politiques publiques d'aménagement	1,7	4,1	2,9	2,5	2,4	2,0	2,9
Interventions techniques	44,7	30,6	37,9	34,3	39,7	40,5	33,5
Prestations sociales et culturelles	8,2	23,5	15,5	15,3	15,6	15,7	21,3
Éducation, enfance et jeunesse	11,9	24,6	17,9	20,7	15,4	16,7	17,7
Missions régaliennes	3,7	5,4	4,5	4,4	5,2	6,1	4,2
Polyvalents et autres	10,7	0,0	5,6	7,1	4,4	4,2	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

En Champagne-Ardenne, contrairement aux quatre régions limitrophes, les communes de plus de 10 000 habitants n'emploient aucun agent territorial polyvalent.

Les structures intercommunales : quatre agents sur dix dans les communautés de communes

Les structures intercommunales regroupent 4 200 agents, soit 13 % de l'emploi territorial de Champagne-Ardenne. Sur dix agents intercommunaux, quatre travaillent dans les communautés de communes et quatre autres dans les syndicats intercommunaux.

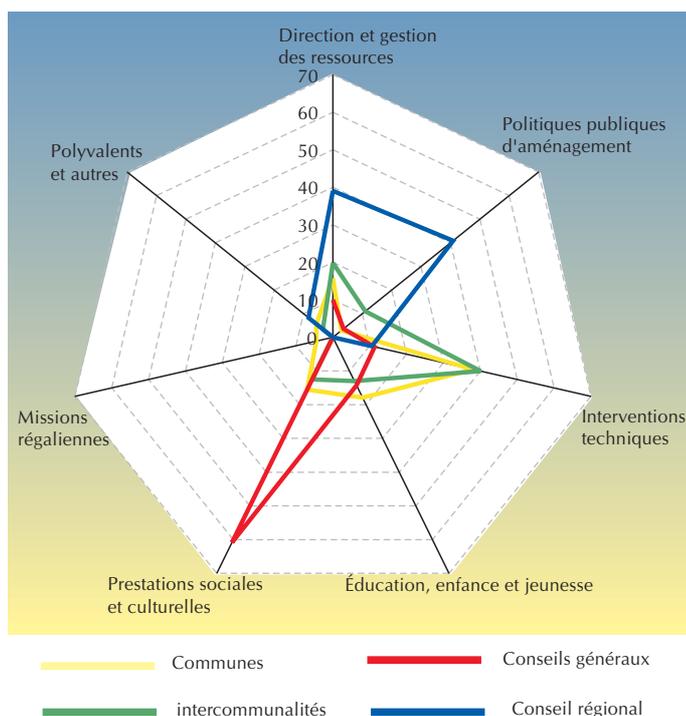
Ces structures affectent près de quatre agents sur dix dans le domaine des interventions techniques, plus particulièrement dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, ainsi que le patrimoine bâti.

Les intercommunalités de Champagne-Ardenne se distinguent de celles des régions voisines par une part plus importante d'agents dans les deux domaines des politiques publiques d'aménagement et de développement (11 % de leur personnel total), et de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (13 %). En revanche, avec 12,5 % du personnel intercommunal, le domaine des prestations sociales et culturelles emploie une part nettement plus faible que la Picardie, la Lorraine ou la Franche-Comté. Seule la Bourgogne se situe en dessous de la Champagne-Ardenne.

Les conseils généraux : six agents sur dix dans les prestations sociales et culturelles.

En Champagne-Ardenne, les conseils généraux emploient 3 900 agents territoriaux, soit 12 % de l'ensemble. Le domaine des prestations sociales et culturelles regroupe à lui seul 2 400 personnes, essentiellement dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Celui de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse compte près de 600 agents, dont la majorité au service de la petite enfance (crèches, garde à domicile). Cette situation découle des missions étendues des départements dans ces domaines. Depuis la loi de décentralisation d'août 2004, ils sont considérés comme collectivité chef de file en matière sociale. Les départements

Emploi territorial par employeur et par domaine d'activité



Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par domaine d'activité en 2005

Lecture : dans le conseil régional, 40 % des agents territoriaux travaillent dans le domaine de la direction et gestion des ressources, 40 % dans celui des politiques publiques d'aménagement, 10 % dans celui des interventions techniques et 10 % sont polyvalents et autres.

définissent et mettent en œuvre la politique d'action sociale. Ils gèrent les assistantes maternelles et plusieurs prestations sociales (allocation personnalisée d'autonomie, aides aux handicapés, revenu minimum d'insertion et revenu minimum d'activité).

Les conseils généraux champardennais se démarquent par une part plus importante d'agents dans le domaine des prestations sociales et culturelles (61 %). La Picardie n'en occupe que 42 %. Dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, la situation est plus diversifiée : les conseils généraux de Franche-Comté et de Lorraine consacrent une part moins importante de leur personnel qu'en Champagne-Ardenne, avec respectivement 8 % et 11 % de leurs effectifs. Cette part atteint 14 % en Champagne-Ardenne. En revanche, la Picardie et la Bourgogne y affectent respectivement 26 % et 22 % de leurs effectifs territoriaux.

Répartition des effectifs par domaine d'activité dans les structures intercommunales

	Champagne-Ardenne	Franche-Comté	Lorraine	Picardie	Bourgogne
Direction et gestion des ressources	19,8	22,5	19,5	16,1	28,3
Politiques publiques d'aménagement	11,0	6,8	5,9	6,6	9,6
Interventions techniques	40,2	33,2	40,6	29,6	40,4
Prestations sociales et culturelles	12,5	17,8	20,9	34,2	11,0
Éducation, enfance et jeunesse	13,0	11,1	8,7	12,0	9,5
Missions régaliennes	0,1	0,2	0,1	0,1	0,5
Polyvalents et autres	3,4	8,4	4,3	1,4	0,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Répartition des effectifs par domaine d'activité dans les conseils généraux

	Champagne-Ardenne	Franche-Comté	Lorraine	Picardie	Bourgogne
Direction et gestion des ressources	10,0	16,0	17,3	21,9	13,4
Politiques publiques d'aménagement	3,6	7,8	5,9	2,2	5,5
Interventions techniques	11,3	9,7	8,0	7,1	9,2
Prestations sociales et culturelles	60,9	57,8	57,4	41,7	49,9
Éducation, enfance et jeunesse	14,2	8,0	11,1	26,4	21,8
Polyvalents et autres	0,0	0,7	0,3	0,7	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Le domaine de la direction et de la gestion des ressources occupe, en Champagne-Ardenne, seulement 10 % des agents des conseils généraux, nettement moins que dans les quatre autres régions limitrophes. Cette part atteint 22 % en Picardie.

Le conseil régional : 80 % des agents dans la direction et la gestion des ressources et les politiques publiques d'aménagement et de développement

Deux domaines d'activité concentrent 80 % des effectifs du conseil régional. Le domaine des politiques publiques d'aménagement et de développement en regroupe 41 %, principalement dans les secteurs de l'action économique et celui de la formation professionnelle. Cette part est beaucoup plus forte en Champagne-Ardenne que dans les quatre régions voisines. Le domaine de la direction et de la gestion des ressources en emploie 39 %, essentiellement dans les secteurs des affaires juridiques et administratives, (13 %) et de l'équipe de direction (7 %).

Globalement, les trois quarts des agents du conseil régional sont des titulaires et un quart non-titulaires. Par ailleurs, 58 % des effectifs sont de catégorie A ou B.

Répartition des effectifs par domaine d'activité dans le conseil régional

	Part en %
Direction et gestion des ressources	39,0
Politiques publiques d'aménagement	41,0
Interventions techniques	10,6
Prestations sociales et culturelles	1,1
Polyvalents et autres	8,3
Ensemble	100,0

Source : Insee, CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Plus de quatre agents sur dix de catégorie A dans la Marne

La répartition des agents des collectivités territoriales est sensiblement la même que celle de la population. La Marne concentre 39 % de la fonction publique territoriale champardennaise. Cette concentration s'explique par son poids démographique (42 % de la population régionale). La Haute-Marne compte le moins de fonctionnaires territoriaux (15 % des effectifs exerçant en Champagne-Ardenne), les deux autres départements de la région ayant sensiblement le même nombre d'agents (23 % des effectifs champardennais chacun).

La présence du siège de la Région à Châlons-en-Champagne explique en partie le nombre important de fonctionnaires de l'encadrement supérieur dans ce département (42 % des effectifs de la catégorie A exerçant en Champagne-Ardenne).

La répartition des effectifs des agents territoriaux par niveau hiérarchique varie peu d'un département de la Champagne-Ardenne à l'autre. Les agents de catégorie C sont néanmoins légèrement surreprésentés dans la Haute-Marne. Les effectifs sont de moins en moins nombreux au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie (9 % de taux d'encadrement supérieur - catégorie A - en moyenne régionale, 13 % de taux d'encadrement intermédiaire - catégorie B -, 78 % de taux d'agents d'exécution - catégorie C -).

Les départements champardennais : forte disparité dans les domaines d'activité

Le principal domaine d'activité des collectivités territoriales champardennaises est celui des interventions techniques, même si sa part varie assez fortement d'un département à l'autre. Cette proportion est de 35 % dans les Ardennes, la plus élevée parmi les quatre départements champardennais. Ce fort taux s'explique par une surreprésentation du personnel dans le secteur du bâtiment et du patrimoine bâti et dans celui des espaces verts.

Le domaine d'activité des prestations sociales et culturelles, deuxième en termes d'emplois, occupe aussi une part variable selon les départements. La Haute-Marne consacre le plus de personnel à ce domaine, avec 27 % du total contre 21 % pour les Ardennes.

Plus précisément, au niveau des secteurs d'activité, 14 % du personnel territorial haut-marnais travaille dans le social,

Répartition des effectifs par domaine d'activité et département champardennais

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Direction et gestion des ressources	14,9	14,6	15,2	16,1	15,1
Politiques publiques d'aménagement	4,2	3,4	4,5	4,1	4,2
Interventions techniques	35,2	26,4	31,1	32,4	31,2
Prestations sociales et culturelles	20,8	25,4	25,4	26,9	24,6
Éducation, enfance et jeunesse	16,4	21,2	14,9	10,4	16,0
Missions régaliennes	4,4	4,7	5,7	4,3	4,9
Polyvalents et autres	4,1	4,3	3,2	5,8	4,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

part très supérieure à celle constatée dans les trois autres départements (7 % seulement par exemple pour les Ardennes). Le constat est le même pour le secteur du logement et de l'habitat qui emploie plus de 2 % des effectifs haut-marnais, contre moins de 1 % pour les trois autres départements.

Le domaine d'activité de l'éducation, l'enfance et la jeunesse présente lui-aussi des disparités. La part du personnel territorial employé dans ce domaine est deux fois plus forte dans l'Aube que dans la Haute-Marne. L'effectif aubois du secteur de la jeunesse et de l'animation représente 3,3 % de l'effectif territorial total. Celui consacré à la petite enfance s'élève à 9 %, soit 4 fois plus que dans la Haute-Marne. ■

*Stéphane Counot, Justin Bischoff (Insee)
Sylvie Quiblier (CNFPT)*

Répartition des emplois territoriaux par organisme, statut et catégorie

	Effectifs		Statut			Catégorie (hors emplois aidés)		
	Nombre	en %	Titulaires	Non-titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Conseil régional	264	0,8	73,9	25,0	1,1	47,9	10,3	41,8
Conseils généraux	3 913	12,1	57,8	41,7	0,5	11,3	31,0	57,7
Services départementaux d'incendie et de secours	871	2,7	97,3	2,4	0,3	6,5	11,2	82,3
Organismes régionaux et départementaux	5 048	15,6	65,5	34,0	0,5	12,3	26,5	61,2
Communes de moins de 500 habitants *	3 962	12,3	56,5	37,0	6,5	11,9	3,5	84,6
Communes de 500 à 999 habitants	1 389	4,3	62,7	25,8	11,5	5,5	1,6	92,9
Communes de 1000 à 3 499 habitants	2 622	8,1	70,0	16,4	13,6	4,4	5,7	89,9
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	2 448	7,6	74,2	20,3	5,5	5,1	9,3	85,6
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	1 410	4,4	76,1	17,9	6,0	6,3	12,6	81,1
Communes de plus de 20 000 habitants	7 988	24,7	79,9	18,2	1,9	9,2	12,1	78,7
Centre communal d'action sociale	2 141	6,6	53,0	41,8	5,2	4,8	12,5	82,7
Organismes communaux	21 960	68,0	71,7	22,5	5,8	8,2	8,6	83,2
Communautés de communes	1 646	5,1	61,7	32,7	5,6	9,7	7,7	82,6
Syndicats intercommunaux	1 762	5,5	58,0	36,3	5,7	10,2	9,3	80,5
Intercommunalités d'agglomération	770	2,4	88,9	9,5	1,6	18,5	15,6	65,9
Organismes intercommunaux	4 178	13,0	65,2	30,0	4,8	11,5	9,8	78,7
OPHLM	272	0,8	97,8	1,8	0,4	3,7	6,6	89,7
Autres établissements publics	820	2,5	68,9	28,9	2,2	8,6	32,4	59,0
Ensemble	32 278	100,0	68,8	26,5	4,7	9,1	12,5	78,4

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

* La proportion d'agents de catégorie A est probablement surestimée dans les communes de moins de 500 habitants suite à une confusion lors du remplissage du questionnaire entre le grade de secrétaire de mairie (catégorie A) et le métier de secrétaire de mairie qui peut être exercé dans ces petites communes par un agent de catégorie B ou C.

Lecture : 21 960 agents des collectivités territoriales travaillent dans des organismes communaux. Parmi eux, 71,7 % sont titulaires, 22,5 % non titulaires et 5,8 % en emplois aidés. Hors emplois aidés, 8,2 % sont de catégorie A, 8,6 % de catégorie B et 83,2 % de catégorie C.

Fonction publique territoriale et décentralisation

La loi relative aux libertés et responsabilités locales définit le 13 août 2004 les transferts de compétences aux différents échelons décentralisés. La majorité de ces dispositions est entrée en vigueur au 1er janvier 2005. Cependant, la décentralisation ne sera achevée qu'en 2008. Avec la loi organique d'août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les régions ont acquis de nouvelles compétences dans différents secteurs d'activité comme ceux du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la planification, de l'éducation et de la formation professionnelle ou encore de la culture et de la santé. Elles peuvent, notamment, gérer les ports maritimes, les logements pour étudiants et les restaurants universitaires, ainsi que le patrimoine local (châteaux, musées, etc...). Le département a gagné en autonomie dans les secteurs de l'action sociale, de la solidarité et du logement, de l'aménagement de l'espace, de l'équipement, de l'éducation, de la culture et du patrimoine et de l'action économique. Les départements peuvent par exemple décider de développer des enseignements artistiques. Les compétences des communes se sont étendues. Elles concernent les domaines de l'urbanisme et des transports, de l'enseignement, de l'action économique, du logement, des actions sanitaires et sociales, et de la culture. Ce qui implique qu'elles peuvent, par exemple, gérer seules leur port de plaisance ou encore leur politique de l'eau.

Les principaux domaines de compétence des collectivités locales au 31 décembre 2005 (liste non exhaustive)

Conseil régional :

Formation professionnelle, apprentissage - Aménagement du territoire - Développement économique, tourisme - Lycées (bâtiments, entretien, restauration...) - Inventaire du patrimoine - Transports ferroviaires.

Conseil général :

Action sociale - Routes - Collèges et transports scolaires - Bibliothèques et archives - Développement économique.

Communauté urbaine, d'agglomération et de communes :

Développement économique, social et culturel de l'espace communautaire - Aménagement - Protection de l'environnement et du cadre de vie (gestion des déchets, lutte contre la pollution) - Politique de logement social - Politique de la ville - Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières)

Commune :

Enseignement (écoles maternelles et élémentaires) - Transports urbains - Action sociale (centre communal d'action sociale) - Action culturelle (bibliothèques, médiathèques...) - Urbanisme et aménagement du territoire - Missions régaliennes

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Insee a réalisé une enquête auprès de collectivités territoriales de la région sur l'emploi par secteur d'activité au premier semestre 2006. Une autre enquête, effectuée chaque année, (appelée enquête COLTER) auprès des mêmes collectivités territoriales, effectuée chaque année, mesure l'emploi suivant le cadre d'emploi des agents (regroupement des agents soumis aux mêmes statuts). Les deux approches sont complémentaires. Outre une meilleure connaissance statistique du domaine, cette enquête doit aider à la mise en place de formations mieux adaptées aux besoins des agents territoriaux. Menée en Rhône-Alpes en 2003, cette enquête a été notamment réalisée en Bourgogne et en Franche-Comté en 2004, en Lorraine en 2005, et en Picardie en 2006.

Le champ de cette enquête est légèrement moins large que le champ de l'observatoire de l'emploi public (OEP). Il couvre en effet les collectivités territoriales proprement dites (communes, conseils généraux, conseil régional) et les établissements publics administratifs (centres communaux d'action sociale, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats intercommunaux à vocation unique, syndicats intercommunaux à vocation multiple, OPHLM...). En revanche les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) sont exclus. Au total, près de 2 950 unités constituent la base de sondage. L'échantillon de l'enquête comprend 1 049 collectivités. Celui-ci a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département, ainsi que la répartition par statut et par catégorie. En outre, les résultats sont représentatifs par classe de taille de population des communes.

Six grands domaines d'activité regroupent les 36 secteurs d'activité dans lesquels se répartissent les effectifs des collectivités territoriales. La notion de secteur d'activité renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité et à ses domaines d'intervention. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis... La répartition des effectifs par domaine ou par secteur donne pour la première fois un meilleur aperçu des domaines d'intervention des collectivités, alors que la répartition par filière ou cadre d'emploi est une approche statutaire des agents. Sont comptabilisés les salariés régis par le statut de la fonction publique (fonctionnaires titulaires ou non, vacataires, auxiliaires, temporaires), les agents relevant du droit privé et les salariés émergeant au budget et en fonction au 31 décembre 2005, y compris les personnels mis à disposition d'autres services ou organismes, les personnels non payés mais toujours en fonction (maladie), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers).

La collecte a été réalisée par voie postale au cours du premier semestre 2006, en même temps que l'enquête annuelle. Le taux de réponse de l'enquête s'établit à 99,3 %.

Les différents chiffres présentés, et notamment les taux d'administration (nombre d'agents pour 1 000 habitants), utilisent les effectifs bruts et non des équivalents temps plein.

Dès sa parution, INSEE FLASH Champagne-Ardenne est disponible sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr/champagne-ardenne

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Marie-Thérèse Tourneux

Rédacteur en chef : Jeanny Naulot - **Secrétaire de fabrication** : Jean-Louis Pagnoux

Communication externe : Jeanny Naulot - **Abonnements** : Liliane Decombe

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - **Imprimeur** : Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

Le numéro : 2,30 euros **Abonnement** : 11 numéros 20 euros (France), 25 euros pour l'étranger, ou 11 numéros + dossier "Bilan économique" : 26 euros (France), 32 euros pour l'étranger

© INSEE-2006 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA067260 Dépôt légal : Décembre 2006